



Conseil national
de l'information statistique

COMITÉ DU LABEL
DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE

Montrouge, le 23 juin 2021
N°2021_14222_DG75-L001

AVIS DE CONFORMITÉ

Enquête sur les chaînes d'activités mondiales (CAM) en 2020

Service producteur : Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), Direction des statistiques d'entreprises, département des synthèses sectorielles

Opportunité : avis favorable émis le 14 octobre 2020, par la Commission « entreprises et stratégie de marché » du Cnis

Conformité : Séance du Comité du label du jeudi 06 mai 2021 (commission « entreprises »)

Commission	Entreprises
Type d'avis	Avis de conformité
Label d'intérêt général et de qualité statistique	Oui
Caractère obligatoire	Oui
Période de validité	2021 à 2022
Publication JO	Oui

Descriptif de l'opération

L'enquête sur les chaînes d'activités mondiales (CAM) étudie la fragmentation des processus de production mis en œuvre par les sociétés, qui les conduisent à externaliser en France ou à délocaliser à l'étranger des travaux réalisés jusque-là en interne. Des informations sur le type d'activité externalisée ou délocalisée (cœur de métier, fonctions support), sur leur forme (filialisation, recours à un prestataire) et sur leur localisation (France, pays ou zones à l'étranger) sont collectées. L'enquête aborde aussi des aspects plus qualitatifs de l'externalisation en s'intéressant à la décomposition par fonction et aux motifs d'externalisation, avec une focale plus large, incluant les différentes formes d'externalisation y compris les fournisseurs externes (français ou étrangers).

En 2013, une première enquête CAM a été réalisée par l'Insee sur la base d'une méthodologie et d'un questionnaire définis au niveau européen (« *International organisation and sourcing of business activities* »). L'enquête de 2021 renouvelle celles menées en 2013 et 2018 (uniquement sur le champ des PME). Elle s'inscrit toujours dans le cadre d'un projet européen coordonné par Eurostat, qui vise à améliorer les connaissances en matière de stratégie d'internationalisation des sociétés.

La nomenclature détaillée du type d'activité susceptible d'être externalisée ou délocalisée est arrêtée au niveau européen de même que le zonage géographique (pour l'enquête de 2012, 11 types d'activité et 12 zones ou pays avaient été retenus).

L'enquête mobilise le fichier des liaisons financières (Lifi). Elle complète les informations de l'enquête annuelle Ofats (également européenne) qui ne porte que sur les filiales à l'étranger des têtes de groupe français, et fournit des données de cadrage quantitatives semi-agrégées de positionnement par pays et secteur (chiffre d'affaires, effectifs, ...).

L'unité d'interrogation est l'entreprise au sens de la LME (loi de modernisation de l'économie).

Le champ de l'enquête est constitué des entreprises dont les effectifs atteignent ou dépassent 50 salariés et relevant du champ des secteurs principalement marchands non agricoles.

L'enquête couvre la France entière, mais il n'est pas prévu de décliner les données recueillies à un niveau infranational.

Le mode privilégié est la collecte par Internet, un questionnaire « papier » pourra toutefois être adressé aux unités qui en feront la demande.

Outre leur fourniture à Eurostat dans le cadre de publications européennes, les résultats de l'enquête donneront lieu à un *Insee Première* puis à un *Insee Résultats* en 2022 ou début 2023. Une base de données détaillées sera ensuite mise à disposition.

~~~

Justification de l'obligation : « Les thèmes de l'enquête (externalisations, délocalisations, relocalisations) concernent un faible nombre d'entreprises mais sont d'une grande importance pour le débat public. Le caractère obligatoire pour l'enquête sur les chaînes d'activités mondiales est demandé afin de diffuser des résultats permettant de satisfaire la précision requise mais également afin de relancer efficacement les entreprises en cas de non-réponse. »

~~~

Le Comité du label de la statistique publique assortit son avis des recommandations ou observations suivantes :

Remarques générales

- Le Comité du label note que l'enquête CAM 2021, actuellement encadrée par un *Gentleman agreement* avec Eurostat, est une préfiguration de la future enquête obligatoire prévue dans le cadre du règlement EBS. À ce titre, le Comité demande que le service établisse, et lui adresse, un bilan de la méthodologie et du protocole de CAM 2021 ainsi que des conclusions qu'il aura tirées en matière d'organisation des futures enquêtes portant sur les entreprises. Le Comité souhaite notamment avoir un retour d'expérience sur les conséquences de l'introduction du tableau listant l'ensemble des unités légales d'une même entreprise et sur la capacité de l'unité sélectionnée à répondre pour l'ensemble, ainsi que sur les stratégies de redressements mises en œuvre en cas de réponse partielle sur une partie des unités d'une même entreprise. L'utilisation de ce tableau, dont le remplissage est lourd pour les entreprises, devra être précisé dans les traitements post-collecte.
- Afin de préparer les échanges à venir avec Eurostat concernant la future enquête ou d'identifier de nouvelles synergies inter-services, le Comité recommande la mise en place d'un comité de concertation avec l'ensemble des acteurs concernés en termes de champ sectoriel ou de sources complémentaires utiles aux redressements, dont la Banque de France et le SSM Douanes.
- Le Comité considère que la mise en place d'un comité d'exploitation de CAM 2021, dès la fin de la collecte, serait également de nature à alimenter les réflexions du comité de concertation mentionné ci-dessus et à renforcer l'expertise française en matière d'usages de l'enquête, expertise qui pourrait utilement être portée par le service auprès d'Eurostat.
- Le Comité regrette que les changements conséquents de la méthodologie de l'enquête « capacité à innover et stratégie (CIS) » par rapport à celle qui lui a été présentée en décembre 2018, et apparus lors de la présentation du présent dossier, n'aient pas été portés à sa connaissance au préalable.

- Le Comité regrette que les modifications du questionnaire intégrées par Eurostat en fin de procédure d'élaboration de l'enquête CAM n'aient pas pu faire l'objet d'une procédure de test. Il demande au service d'être vigilant sur la passation des parties non testées du questionnaire, afin d'en tirer un bilan pour les futures éditions.
- Le Comité du label invite le service à identifier les éventuelles interférences liées à un calendrier de collecte de l'enquête OFATS proche de celui de CAM, alors même que ces deux enquêtes portent sur des thématiques similaires et que les échantillons ne peuvent être disjoints.

Méthodologie

- Le Comité demande à être informé des conséquences liées à l'inclusion des sociétés financières dans le champ de l'enquête CAM, alors que ces dernières ne font pas partie des contours des entreprises tels que définis par l'Insee.
- Le Comité invite le service à mobiliser les sources externes afin d'enrichir les procédures de correction de non-réponse des unités non substituables. Le Comité invite également le service à anticiper les moyens nécessaires au traitement de ces cas.
- Le Comité recommande l'utilisation d'information issues d'Esane ou de Lifi afin d'alléger le questionnaire (suppression des questions 2,7, 2,8 et 8,2) ou de contrôler les effectifs des unités légales et entreprises échantillonnées.
- Le Comité note que la stratification de l'échantillon et les projets de diffusion n'intègrent pas la dimension de direction française ou étrangère de l'entreprise. Il considère toutefois que cette distinction serait utile et demande au service d'en étudier la faisabilité.

Diffusion

- Le Comité du label a pris note de l'engagement du service de diffuser les données de CAM 2016 sur le CASD avant la fin 2021 et celles de CAM 2021 au cours de l'année 2022, suivant la première diffusion de ses résultats.

Le Comité du label émet un avis de conformité à l'enquête sur les chaînes d'activités mondiales en 2020 (CAM) et, par délégation du Président du Cnis, lui attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique avec proposition d'octroi de l'obligation. Cet avis est valide pour la période 2021-2022.

La présidente du comité du label de la statistique publique

Signé : Nicole ROTH